



COMPLEMENT AUX INTERPRETATIONS OFFICIELLES FIBA 2014

1^{er} FEVRIER 2015



SAISON 2014-15

INTERPRETATIONS OFFICIELLES FIBA COMPLEMENT DU 1^{er} FEVRIER 2015

INTRODUCTION

- Les interprétations FIBA 2015 complètent les Interprétations Officielles FIBA 2014 à compter du 1^{er} février 2015

STATUT DU BALLON 10-1

- **Le ballon ne devient pas mort et le panier compte s'il a été marqué, quand un joueur commet une faute sur n'importe quel adversaire alors que le ballon est contrôlé par les adversaires dont l'un des joueurs est en action de tir au panier et que celui-ci termine son tir d'un mouvement continu qui a commencé avant que la faute ne se produise.**

STATUT DU BALLON 10-1

- **Cette disposition s'applique également** quand n'importe quel joueur ou membre de banc de l'équipe en défense commet une **faute technique** alors qu'un adversaire tire au panier

VALEUR DU PANIER 16-4

Quand le ballon pénètre dans le panier autrement que lors d'un tir, la valeur du panier est définie comme suit :

- Si le ballon pénètre directement dans le panier lors d'une passe depuis la zone à 3 points du passeur, le panier compte 3 points
- Si le ballon ne pénètre pas directement dans le panier (il est touché par un joueur ou il touche le sol au préalable), le panier compte 2 points

VALEUR DU PANIER 16-4

Exemple (int. 16-6)

- Si le **ballon rebondit au sol** dans la zone à 2 ou 3 points avant de pénétrer dans le panier, **le panier compte 2 points**, car il n'est pas rentré directement dans le panier

INTERPRETATIONS OFFICIELLES FIBA

COMPLEMENT DU 1^{er} FEVRIER 2015

VALEUR DU PANIER 16-4

Exemple (int. 16-6)

- Si le **ballon est touché** dans la zone à 2 ou 3 points **après une passe** depuis la zone à 3 points, **le panier compte 2 points** car il n'est pas rentré directement dans le panier

INTERPRETATIONS OFFICIELLES FIBA

COMPLEMENT DU 1^{er} FEVRIER 2015

VALEUR DU PANIER

- **Le tir conserve la valeur initiale** déterminée par l'endroit d'où a été lâché le ballon par le tireur (Int. 16.1)
- Pas de modification si **le ballon est touché** dans la zone à 2 ou 3 points par un adversaire ou un partenaire **lors d'un tir** : cette action ne change pas le statut du tir, ni la valeur du panier en cas de goaltending. (Int.31-8)

AFFICHAGE DES TEMPS-MORTS 18/19-17,18,19

Quand aucun temps-mort n'a été demandé par une équipe en deuxième période et que le chronomètre de jeu affiche 2:00 dans la dernière période, le marqueur doit tracer deux traits horizontaux dans la première case des temps-morts de cette équipe dans la deuxième période

- **Le tableau d'affichage doit alors indiquer que le 1^{er} temps-mort a été pris**

INTERPRETATIONS OFFICIELLES FIBA COMPLEMENT DU 1^{er} FEVRIER 2015

8 SECONDES REFORMULATION INT. 28-10

- L'arbitre doit annoncer le temps restant aux 8 secondes **chaque fois que** lors d'une remise en jeu en zone arrière **il reste moins de 8 secondes** pour amener le ballon en zone avant.

INTERPRETATIONS OFFICIELLES FIBA

COMPLEMENT DU 1^{er} FEVRIER 2015

8 SECONDES – INT.28-14,15

- Si le jeu est interrompu par un arbitre pour n'importe quelle raison valable qui n'est pas en lien avec l'une ou l'autre des équipes et que du jugement de l'arbitre les adversaires seraient placés en situation de désavantage, la période de 8 secondes doit continuer à partir du point où elle a été arrêtée.

INTERPRETATIONS OFFICIELLES FIBA

COMPLEMENT DU 1^{er} FEVRIER 2015

8 SECONDES – INT.28-14,15

Exemple :

Il reste 25 secondes en fin de rencontre et le jeu est interrompu après 4 secondes passées en zonée arrière par :

- Une bouteille jetée sur le terrain
 - Un mauvais affichage du chronomètre des tirs
 - Un dysfonctionnement du chronomètre de jeu
- le jeu reprendra avec 4 secondes pour amener le ballon en zone avant

DOUBLE FAUTE- INT.35-3 C)

Précision :

- Les conditions de double faute concernent uniquement les **fautes de 2 adversaires commises l'un sur l'autre**

PERTURBER LE TIREUR – INT. 36-6

Précision :

- Après un avertissement préalable pour un comportement similaire d'un joueur quelconque de l'équipe, une faute technique doit être infligée à la première récidive, que le panier soit réussi ou non

JOUEUR REVENANT SUR LE TERRAIN APRES 5 FAUTES – INT. 36-16

Précision :

- Si après que les arbitres ont manqué à leur devoir d'informer A1 que c'est sa 5ème faute et qu'A1 revient en jeu plus tard après un remplacement, **aucune sanction ne doit être infligée pour la participation illégale de A1** et il doit être retiré du jeu en arrêtant le jeu **sans placer l'équipe adverse en position de désavantage**

FAUTE SUR REMISE EN JEU EN FIN DE MATCH – INT. 37-4

Précision :

Le délai d'application de l'interprétation sur la **faute commise alors que le ballon a été lâché lors d'une remise en jeu** est corrigée :

- L'ancien « pendant les dernières minutes d'un match serré » et remplacée par « **lorsque le chronomètre de jeu indique 2'00" ou moins dans la 4ème période et dans chaque prolongation** »

DISQUALIFICATION D'UN MEMBRE DE BANC D'EQUIPE – INT. 38-5

Quand un remplaçant, un joueur éliminé pour 5 fautes ou un **membre de banc d'équipe** est **disqualifié** et que l'entraîneur est sanctionné d'une faute technique enregistrée "B", **cela doit être pénalisé de la même façon que pour n'importe quelle autre faute technique.**

INTERPRETATIONS OFFICIELLES FIBA COMPLEMENT DU 1^{er} FEVRIER 2015

DISQUALIFICATION D'UN MEMBRE DE BANC D'EQUIPE – INT. 38-6

Exemple :

A1 a été pénalisé de sa 5^{ème} faute personnelle.

Frustré, il insulte verbalement l'arbitre de façon flagrante et il est disqualifié.

Interprétation : La faute est inscrite au compte de l'entraîneur A et enregistrée "B". La sanction devra être d'1lancer-franc plus possession pour l'équipe B.

Note FFBB : un D est inscrit dans la case de faute suivante du fautif et la faute disqualifiante est reporté au dos de la feuille de marque

INTERPRETATIONS OFFICIELLES FIBA COMPLEMENT DU 1^{er} FEVRIER 2015

CORRECTIONS, PRECISIONS ET REFORMULATIONS ANNEXES

- Int. 29/50-52
- Int. 30-7
- Int. 36-9
- Int. 36-12
- Int. 42-5



INTERPRETATIONS OFFICIELLES FIBA COMPLEMENT DU 1^{er} FEVRIER 2015

CORRECTIFS MINEURS

- Int. 9-2
- Int. 14-3
- Int. 29/50-22
- Int. 29/50-24
- Int. 29/50-36
- Int. 30-8
- Int. 31-8



POLE FORMATION DEPARTEMENT REGLEMENT DE JEU

Pour tout renseignement

contacter Bruno VAUTHIER:

bvauthier@ffbb.com

06 99 97 81 96



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 54 - F 01 53 94 26 85